

Réunion du 6 mai 2013

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

Etaient
présents : Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président

Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Louis BECKER, Monsieur Sébastien ZAEGEL, Monsieur Frédéric BIERRY, vice-présidents

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Henri DREYFUS, Madame Marie-Dominique DREYSSE, Monsieur Robert HERRMANN, Madame Suzanne KEMPF, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Pierre MARMILLOD, Monsieur Jean MATHIA, Monsieur Philippe MEYER, Madame Alice MOREL, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Maître Raphaël NISAND, Madame Louise RICHERT, Monsieur Richard STOLTZ, Monsieur Jean-Claude WEIL, Monsieur Freddy ZIMMERMANN, secrétaires

Procuration(s) :

Excusé(s) : Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Claude FROEHLI, Monsieur Francis GRIGNON, Madame Laurence JOST, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Monsieur Serge OEHLER, Monsieur Marc SENE, Docteur Gérard SIMLER

Absent(s) :

Rapporteur : Monsieur André LOBSTEIN

**N° CP/2013/345 - Voirie départementale - Modernisation du réseau routier
- 1221
RD 52 à NIEDERROEDERN et SCHAFFHOUSE-PRES-SELTZ -
Enquête d'utilité publique et parcellaire - Acquisitions foncières**

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- demande à l'Etat l'ouverture de l'enquête conjointe d'utilité publique et parcellaire relative aux travaux d'aménagement de la RD 52 à NIEDERROEDERN et SCHAFFHOUSE-PRES-SELTZ
- approuve le principe d'acquisition par voie amiable ou à défaut, par voie d'expropriation, des parcelles de terrain nécessaires à cet aménagement, d'une superficie totale de 256,38 a
- décide d'acquérir ces parcelles selon les valeurs fixées par "France Domaine", moyennant ainsi le versement aux propriétaires concernés d'indemnités d'un montant total de 27 736,14 € et frais divers, ou à défaut par la juridiction de l'expropriation.

Elle autorise par ailleurs son président à mener à son terme la procédure d'expropriation et notamment à représenter le Département devant la juridiction de l'expropriation, et à signer tous les actes liés à cette procédure.

Elle désigne en outre M. Alfred BECKER, vice-président du Conseil Général en charge du Pôle aménagement du territoire, en qualité de représentant du Département habilité à signer les actes afférents à ces acquisitions.

Pour extrait conforme :
Pour le Président
Le Directeur des services de l'assemblée



Jean-Jacques STAHL

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Guy-Dominique KENNEL

Accusé de réception N° : A067-226700011-20130506-77074-DE-1-1_0
Acte certifié exécutoire au : 17/05/13